

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUTOBIZEXPERT au 19 mars 2018

I. GENERALITES

1.1 Les services faisant l'objet des présentes conditions de vente sont proposés par la société AUTOBIZ (France) S.A., ci-après dénommée autobiz, dont le siège social est situé 15-19 quai Gallieni, 92150 Suresnes.

1.2 Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions d'abonnement à un ensemble de services et d'informations, collectivement proposés sous le nom d'autobizEXPERT.

1.3 Les services et informations transmises dans le cadre d'autobizEXPERT résultent de l'interrogation de bases de données et de programmes informatiques de différents fournisseurs d'informations, dont l'Association Auxiliaire Automobile (AAA) et Deutsche Automobil Treuhand (DAT). L'interrogation et l'utilisation des données font l'objet de certaines conditions, qui peuvent être modifiées à tout moment en cours de contrat.

1.4 autobizEXPERT a pour finalité d'identifier un véhicule à partir de son numéro d'immatriculation, de déterminer la ou les versions commerciales comparables de ce véhicule et d'en calculer une valeur résiduelle à une date de sinistre, basée sur les prix pratiqués par les professionnels et particuliers sur le marché français, tels qu'illustrés par les annonces de vente de véhicules sur différents sites Internet.

1.5 autobizEXPERT inclut notamment l'accès aux informations et services suivants :

- Différents référentiels de véhicules et d'équipements ;
- La base des valeurs de marché de véhicules d'occasion d'autobiz (« Cote ») ;
- L'outil d'analyse du marché automobile d'occasion (« Analyse ») ;
- L'outil d'identification de véhicules et d'estimation de la valeur de remplacement ;
- Des informations issues du fichier central des automobiles (AAA) ;
- Des outils statistiques liés à l'utilisation autobizEXPERT.

1.6 Le Client reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires pour comprendre le fonctionnement des services d'autobiz.

1.7 autobizEXPERT est un service strictement réservé à un usage professionnel d'évaluation de VRADE, dans le cadre de leur activité régulière d'expertise, par les experts en automobile, détenteurs d'un numéro d'agrément. Toute utilisation par un utilisateur non habilité au sens de cette clause et toute transmission non autorisée des informations issues du service autobizEXPERT est strictement interdite et constitue un motif de résiliation immédiate et sans préavis du

contrat, et peut entraîner des poursuites pour dommages indirects.

1.8 L'utilisation d'autobizEXPERT, notamment par l'utilisation de requêtes en nombre, aux fins de constituer une base de données par le Client est strictement interdite. Seules les données intégrées dans un dossier d'expertise pourront être conservées par le client.

1.9 Les relations entre le Client et autobiz sont régies par :

- Les présentes Conditions Générales de Vente ;
- Le Bon de Commande ou le Devis ou le Contrat contenant les Conditions Particulières, décrivant les services souscrits par le Client ainsi que les conditions et modalités tarifaires et de paiements associés.

La signature par le Client du Bon de Commande, du Devis ou du Contrat emporte adhésion par le Client sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente.

Ces dernières priment sur celles figurant dans les documents commerciaux émanant du Client. Elles annulent et remplacent tous autres documents antérieurs relatifs au même objet.

II. FONCTIONNEMENT DES SERVICES AUTOBIZEXPERT

2.1 MOYENS D'ACCÈS

autobizEXPERT est accessible à distance par Internet, à l'aide du navigateur Google Chrome. L'accès implique la mise en place par le Client d'une solution d'accès à Internet et du navigateur Google Chrome à la dernière mise à jour, lui permettant d'accéder à autobizEXPERT via l'adresse expert.autobiz.com. Le Client déclare connaître et accepter les caractéristiques de l'Internet. Il lui appartient donc de s'assurer que sa configuration informatique et notamment la solution d'accès à l'Internet lui permettent la consultation et la réception des services.

Le Client fait son affaire personnelle de la mise en place de la solution d'accès à Internet (Fournisseur d'accès, opérateur telecom, etc....), dont il assume tous les frais. autobiz n'est pas responsable des failles de sécurité ni des dysfonctionnements liés soit à la connexion Internet du Client soit aux périphériques rattachés à l'ordinateur utilisé.

autobiz ne peut être tenu pour responsable de l'indisponibilité des moyens de télécommunication et d'accès au réseau Internet ainsi que des temps de réponse liés à l'utilisation du réseau Internet.

autobizEXPERT est accessible sans interruption quotidiennement, sauf force majeure, panne, maintenance, mise à jour ou

cause technique empêchant momentanément la connexion.

2.2 SECURITE

Pour permettre l'accès à autobizEXPERT, un identifiant et un mot de passe sont attribués à chaque client ou à chaque utilisateur dûment autorisé par le Client.

Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels et doivent être régulièrement modifiés par les utilisateurs, qui sont responsables de la sauvegarde et de la confidentialité de leurs mots de passe. Toute opération effectuée à partir d'un des identifiants et mots de passe affectés aux utilisateurs du Client, lui sera réputée attribuée et sera à sa seule charge. autobiz est déchargé de toute conséquence quant à leur divulgation, accidentelle ou autre, du fait du Client ou de ses utilisateurs.

III. DURÉE – RENOUELEMENT

3.1 Le contrat d'abonnement à autobizEXPERT est conclu pour une durée initiale de 3 mois, sauf mention contraire dans les conditions particulières.

3.2 À l'issue de cette durée initiale, le contrat se renouvelle par tacite reconduction par périodes successives de 3 mois, sauf dénonciation par l'une quelconque des parties intervenant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée avec un préavis d'un mois avant l'expiration de la durée initiale ou de chaque période reconduite.

3.3 Si la date de prise d'effet n'est pas mentionnée dans le contrat ou le bon de commande, l'abonnement est réputé prendre effet à la date de signature du contrat ou du bon de commande.

IV. TARIFICATION DES SERVICES

4.1 Les tarifs s'entendent hors taxes et sont majorés des taxes en vigueur à la date de facturation.

4.2 Pour les abonnés en tacite reconduction, les tarifs des prestations sont indexés sur l'indice SYNTEC et seront donc révisés annuellement à la date anniversaire du contrat par application de la formule suivante $P = P_0 \times \frac{S}{S_0}$ avec :
P = montant révisé, P₀ = montant initial, S₀ = valeur du dernier indice connu lors de la proposition, S = valeur de l'indice SYNTEC du mois considéré.

4.3 autobiz pourra en outre procéder à tout moment à un réajustement ou à une modification de sa tarification, sous réserve d'en informer préalablement le Client.

4.4 Toute contestation relative à la facturation ne pourra être admise auprès

d'**autobiz** que dans un délai de 2 mois à compter de la date d'édition de ladite facture.

V. CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 L'abonnement à **autobizEXPERT** est payable mensuellement, par prélèvement bancaire, sauf accord écrit contraire. Le montant de l'abonnement mensuel et des consultations d'informations sera mentionné dans le Bon de Commande ou le Devis ou le Contrat.

5.2 Les factures relatives aux services **autobizEXPERT** sont payables à 30 jours date de facturation et sans escompte.

5.3 Tout retard de règlement dans les délais ci-dessus entraînera de plein droit l'application d'une pénalité correspondant à une fois et demie le taux de l'intérêt légal et, 15 jours après mise en demeure – par lettre recommandée avec avis de réception – restée vaine, la suspension des services **autobiz**, sans préjudice pour **autobiz** de faire valoir la résiliation ci-après stipulée.

VI. RÉSILIATION – CESSATION DU CONTRAT

6.1 En cas de manquement par le Client à ses obligations contractuelles 15 jours après mise en demeure restée infructueuse, **autobiz** pourra, suivant simple envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, résilier le contrat.

6.2 En cas de redressement judiciaire du Client, le présent contrat sera régi par les articles L 620-1 et suivants du Code de commerce : s'il n'est pas poursuivi dans le cadre de la procédure ou en cas de liquidation judiciaire, il sera résilié de plein droit, toutes les sommes versées par le Client, à titre de forfait ou autrement, étant définitivement acquises à **autobiz**.

6.3 La cessation du contrat avant son terme prévu pour quelque cause que ce soit n'entraîne pour **autobiz** aucune obligation de restitution même partielle des sommes versées par le Client à un titre quelconque.

6.4 La cessation du contrat avant son terme prévu pour quelque cause que ce soit entraîne l'obligation par le Client de s'acquitter des sommes dues jusqu'à la date anniversaire de signature du contrat.

VII. SOURCES DES DONNÉES

7.1 Les outils et informations mis à disposition dans **autobizEXPERT** proviennent de bases de données d'**autobiz** et de ses partenaires.

7.2 Les données de valorisation de véhicules fournies par **autobiz** sont constituées à partir d'observations de marché

effectuées par des chargés de mission et des journalistes, notamment sur des sites Internet, d'entretiens individuels avec des professionnels, de sondages téléphoniques, postaux et électroniques auprès de particuliers et de professionnels et d'informations fournies par des sources tierces, comme des professionnels de l'occasion, des constructeurs automobile, des gestionnaires de flottes, des sociétés de ventes volontaires et des sociétés de financement. Les bases contiennent également des données saisies à partir de piges publicitaires de produits d'édition et des données statistiques calculées à l'aide d'algorithmes développés par **autobiz**.

7.3 Les outils et données qui permettent d'identifier un véhicule à partir de son numéro d'immatriculation proviennent des services du prestataire AAA.

7.4 Le Client autorise expressément **autobiz** à utiliser de façon statistique et anonyme des échantillons de ses données, dans le but d'améliorer la qualité de ses systèmes.

VIII. CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES

8.1 L'abonnement à **autobizEXPERT** ne confère en aucune manière un droit de propriété des informations contenues dans les bases **autobiz** et **autobizEXPERT**, qui restent l'entière propriété de leurs auteurs.

8.2 Le Client s'engage à n'utiliser les informations fournies que pour ses besoins propres et pour un usage strictement relié à sa profession ou à son entreprise et à n'en faire directement ou indirectement aucune exploitation commerciale que ce soit à titre onéreux ou gratuit. Il s'interdit expressément de les reproduire, modifier, rediffuser ou commercialiser, en tout ou partie, tant directement qu'indirectement, par quelque mode que ce soit. Toute reproduction totale ou partielle des informations, données, interfaces de consultation, algorithmes, textes et méthodes de calcul non autorisée constituerait un acte de contrefaçon.

8.3 Ces dispositions constituent une condition essentielle et déterminante du contrat dont le non-respect permettrait à **autobiz** de suspendre l'accès à **autobizEXPERT** ou, à son gré, de résilier le présent contrat, sans préjudice des dommages et intérêts qu'**autobiz** pourrait être amené à réclamer.

IX. CONFIDENTIALITÉ

9.1 **autobiz** s'engage à assurer vis-à-vis des tiers la confidentialité des informations qu'il détient en vertu du présent contrat, en particulier le détail des interrogations effectuées par le Client ou des consultations de fiches de société ou de toute demande de traitement de fichier. **autobiz** a, par ailleurs,

accompli toutes les formalités administratives relatives au respect de la loi du 6 juillet 1978 sur les fichiers informatiques (déclaration CNIL n° 170944).

X. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES

10.1 **autobiz** est tenu à une obligation de moyens. À ce titre, **autobiz** s'engage à apporter tout le soin en usage dans la profession pour garantir le bon fonctionnement de ses services. Toutefois la responsabilité d'**autobiz** n'est pas engagée pour retard ou défaillance tenant à un cas de force majeure ou à un événement échappant à son contrôle ou encore au fait du Client.

Un incident dans le fonctionnement des liaisons de télécommunication, par exemple, déchargerait **autobiz** de ses obligations.

De même, **autobiz** ne saurait être tenu pour responsable d'un défaut d'acheminement de courrier électronique via Internet, des dysfonctionnements liés à l'utilisation de logiciels extérieurs, du non-respect par le Client des configurations minimales requises pour assurer la connexion Internet, ou encore des modifications ou interventions gérées par le Client sur les logiciels ou configurations en place.

10.2 Les parties conviennent qu'**autobiz** se réserve le droit de modifier ses services ou les termes du contrat d'abonnement souscrit par le Client, notamment en fonction de l'évolution du marché automobile, des demandes de clients ou des conditions et disponibilité des sources d'informations sur lesquelles est basé **autobizEXPERT**. Le Client sera réputé avoir accepté la modification aux services ou aux termes du contrat s'il n'a pas fait connaître à **autobiz** son désaccord dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la notification par fax, courrier ou email de la modification au client. En cas de désaccord sur ces changements, le Client pourra résilier le contrat d'abonnement par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 30 jours.

10.3 Les informations fournies par **autobiz** sont communiquées de bonne foi. **autobiz** s'oblige à faire ses meilleurs efforts en vue de leur obtention. Cependant, **autobiz** n'assume aucune garantie en ce qui concerne l'exactitude, l'exhaustivité et l'absence d'erreurs des contenus fournis par **autobizEXPERT**.

10.4 Si les informations délivrées par **autobiz** sont destinées à un système d'aide au calcul de Valeur Résiduelle à Dire d'Expert (VRADE), la responsabilité de la prise de décision quant au montant final de la VRADE proposée à un tiers dans le cadre de sa profession incombe au Client professionnel et à lui seul.

10.5 Le Client est seul responsable des interrogations qu'il formule et de l'utilisation

qu'il fait des résultats obtenus. Il reconnaît avoir reçu d'**autobiz** les conseils et informations nécessaires au bon fonctionnement du service et s'oblige à tenir pour confidentiels les renseignements qui lui auront été fournis par **autobiz**. Les opérations de rapatriement des données ou informations s'effectuent sous l'entière responsabilité du Client.

10.6 Il est expressément convenu que si la responsabilité d'**autobiz** était retenue dans l'exécution du présent contrat, celle-ci serait limitée à la réparation des dommages directs plafonnés au montant des versements effectués par le Client au titre d'une année contractuelle.

XI. REFERENCES

autobiz et le Client auront la faculté de faire référence mutuellement l'un à l'autre pour promouvoir leurs activités auprès de tiers, sous réserve que cette référence intervienne conformément aux usages en la matière.

À cet effet, le Client autorise **autobiz** à utiliser, uniquement à titre de référence, ses marques, logos et enseignes.

XII. DROIT APPLICABLE - ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

12.1 Le présent contrat est régi par le droit français. Les Parties déclarent faire élection

de domicile en leur siège social respectif. Toutes notifications faites en exécution du présent contrat seront réputées valablement faites au domicile élu des Parties.

12.2 En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du contrat, appel en garantie ou pluralité de défendeurs, le Tribunal de Commerce de Nanterre est seul compétent.